



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT QUENTIN

Objet :

Fixation tarification des
accès pour les
professionnels en
déchèterie

DATE DE

CONVOCATION :

Jeuudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 14 Décembre à 19 h 00, les membres du Conseil de Communauté dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes à Bellicourt, sous la présidence de Monsieur LECLERE Marcel, Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs PASSET F., WABONT C., WABONT G., LEFEVRE M., MOREL, LECLERE, NOIRET, MARRON, CORNIAUX, ROY, LAURENT, MARQUET, PICARD, GYSELINCK, DEHAINE, OBLEZ, MORLET, DE WEVER, GABELLE, QUEREL, REMY, DESAINT JEAN, AITA, DOGNA, FOUQUIER D'HEROUEL, DENIVET, CAILLE, DESMASURES, DENIZON, FALEMPIN, VARLET, HOCQUET, COURSIER, RISBOURG, RICOUR, URIER, LOCQUET GONELLE, PINCON, PEZET, CORNAILLE, LOISEAUX, MICHAUT, MARCY, PARENT, FROMENT, CAIRE, LOCQUET, MERLIN, COLLET A., MILHEM, PAMART, HUMAIN, HERMANT, LEGRAND, DUBOIS, REMY, CERUSO, ROZIER, PRUVOST, PASSET X., BONIFACE, MARIE.

Mr François RAOUL, Délégué de la commune de Bellicourt donne pouvoir à Mr Marcel LECLERE, Maire Délégué de la commune de Bellicourt.

Mr José PEREIRA, Délégué de la commune de Bohain-en-Vermandois donne pouvoir à Mr Michel CORNIAUX, Délégué de la commune de Bohain-en-Vermandois.

Mr Bertrand CALLAY, Maire Délégué de la commune de Brancourt-le-Grand donne pouvoir à Mr Jean-Michel DEHAINE, Délégué de la commune de Brancourt-le-Grand.

Mme Isabelle LALOUETTE, Déléguée de la commune de Fresnoy-le-Grand donne pouvoir à Mr Michel CAILLE, Délégué de la commune de Fresnoy-le-Grand.

Mme Marie-Christine LANGLET, Déléguée de la commune de Fresnoy-le-Grand donne pouvoir à Mr Christophe PARENT, Maire Délégué de la commune de Montigny-en-Arrouaise.

Mr Nicolas RISBOURG, Délégué de la commune de Gricourt donne pouvoir à Mr Roland VARLET, Maire Délégué de la commune de Gricourt.

Mr Michel COLLET, Maire Délégué de la commune de Prémont donne pouvoir à Mme Annie COLLET, Déléguée de la commune de Prémont.

Mme Sandrine HELOIRE, Déléguée de la commune de Vermand donne pouvoir à Mr Jean-Pierre BONIFACE, Maire Délégué de la commune de Vermand.

Représentés ou excusés :

MME et M. BELMERE, LEFEVRE B., DUQUENNE, FRANCOIS, ROJO, ALEXANDRE, PEREIRA, CALLAY, TROUILLET, CORDIER Pierre, CORDIER Pascal, MICHALAK, GILLINGHAM, LALOUETTE, LANGLET, RISBOURG N., . LANGNY, DE ROMANCE, CAMUS, DIRSON, COLLET M., HELOIRE.

Nombre de membres

En exercice : 83

Titulaires Présents : 56

Absents :

- Dont suppléés : 6

Nombre de pouvoirs : 8

Votants : 70

- Dont « pour » : 70

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Etaient absents :

MME et M.FLAMANT, DRUELLE, BOUDJEMLINE, NUTTENS, THOMAS.

M. NOIRET Patrick a été élu secrétaire.

Le règlement intérieur des déchèteries adopté lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2023 définit les conditions dans lesquelles les usagers peuvent accéder au service des déchèteries de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Les professionnels, dont le siège social est domicilié sur le territoire, sont autorisés à accéder en déchèterie. Les professionnels domiciliés en dehors du territoire peuvent accéder en déchèterie à condition de justifier de la réalisation d'un chantier sur le territoire en fournissant préalablement une attestation sur l'honneur du donneur d'ordre et la copie du devis signé.

A compter de l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Bohain-en-Vermandois, les professionnels seront accueillis uniquement sur le site de Bohain-en-Vermandois. La facturation des apports en mono-flux sera calculée en fonction du poids et de la nature du déchet déposé selon la grille tarifaire suivante :

- bois : 115 € / tonne
- cartons/papiers : gratuit
- déchets végétaux : 55 € / tonne
- encombrants : 225 € / tonne
- ferraille : gratuit
- gravats valorisables : 27 € / tonne
- mobilier : gratuit
- plâtre : 199 € / tonne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide d'appliquer les nouveaux tarifs pour les professionnels ci-dessus à compter de l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Bohain-en-Vermandois.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Vice-Président
Secrétaire de Séance**
Monsieur Patrick NOIRET



Président

Monsieur Marcel LECLERE



MARCEL LECLERE

MARCEL LECLERE
2023.12.18 16:46:46 +0100
Ref:20231218_162604_1-1-O
Signature numérique
le Président